

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00451

Numéro SIREN : 809 459 282

Nom ou dénomination : GROUPE HD

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/007013**
n° de gestion : **2015B00451**
n° SIREN : **809 459 282 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 26/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

GROUPE HD - Société par actions simplifiée
3 route de Bessières 31140 Pechbonnieu -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2131907

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2017

Désignation de l'entreprise		SAS HEFT-INVEST		1 rue du Pont Vieil		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		31780 CASTELGINEST					
Numéro SIRET *		8 0 9 4 5 9 2 8 2 0 0 0 2 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		10	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122016		31122015	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			5 000
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	41 400	042	9 434	31 966	
	Total I (5)	044	41 400	048	9 434	31 966	5 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	25 000	070	20 833	4 167	
		072	5 904	074		5 904	122
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	50 098	086		50 098	
	Charges constatées d'avance *	092	260	094		260	
	Total II	096	81 262	098	20 833	60 428	122
	Total général (I + II)	110	122 662	112	30 267	92 394	5 122
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		10 000		10 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131					
	Report à nouveau	134		(5 238)			
	Résultat de l'exercice	136		(2 426)		(5 238)	
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		2 336		4 762	
	Provisions pour risques et charges	154					
DETES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		14 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		59 647		360	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		1 069			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		90 059		360		
Total général (I + II + III)	180		92 394		5 122		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 900	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	87 500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	24 500	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2017

Formulaire obligatoire (article 302 septes A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS HEFT-INVEST		Exercice N clos le 31122016		Exercice N-1 clos le 31122015		Néant	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214					
				218	80 250				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	80 250				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	48 074		5 238		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	178	244	1 693				
	Rémunérations du personnel *			250	1 468				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	93				
	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256	20 833				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			262					
		Total des charges d'exploitation (II)			264	72 162		5 238	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 088		(5 238)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290	24 500				
	Charges financières (V)			294	9 434				
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }			300	24 500				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 080				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(2 426)		(5 238)		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	2 426		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322	9 434				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 080				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247 { écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248 }			330					
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration 249)			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies) 127						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies) 138						
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991							
	Divers* ZFA (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655					
					350	88			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352	8 000	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 800 .. dont imputés sur le résultat :			360	800				
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370	7 200	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

HEFT-INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Rue du Pont Vieil
31780 CASTELGINEST
809 459 282 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30/09/2017

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016.

DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -2 426 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -2 426 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit -2 426 euros
- Solde du report à nouveau, soit – 7664 euros.

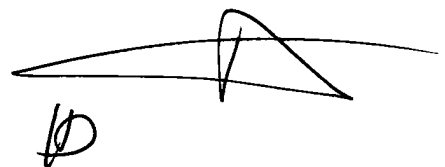
Reconstitution des capitaux propres

L'associé unique constate que les capitaux propres de la Société ne sont pas reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Pour extrait certifié conforme – Le Président, Monsieur Hasan DENIZ





AHMED KAFO
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
*Compagnie Régionale des Commissaires
aux Comptes de Paris*

HEFT INVEST
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 1 Rue du Pont Vieil
31780 CASTELGINEST

80945928200038

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2016

Messieurs l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé Unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Les comptes de l'exercice précédent clos le 31/12/2015 n'ont pas fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes

Siret : 81073385700025 ; Siège : 17 rue Guyard Delalain - 93300 - AUBERVILLIERS
☎ : 01.75.34.88.81 Fax : 01.75.34.88.81

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre SAS à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Aubervilliers, le 15 Septembre 2017
Le Commissaire aux comptes
AHMED KAFO

